



Premier conférencier
M. le professeur Dusan Sidjanski

*Dr ès sciences politiques de l'Université de Lausanne,
Professeur ordinaire au Département de science politique de l'Université de Genève, professeur associé à l'Institut universitaire d'études européennes, auteur d'une douzaine d'ouvrages sur l'intégration européenne.*

Mesdames, Messieurs,

Il m'incombe de présenter le cadre général dans lequel va s'inscrire le colloque d'aujourd'hui. A ce titre je voudrais d'abord l'introduire en disant que M. Delors, Président de la Commission des Communautés européennes, a inventé en quelque sorte, avec son équipe, le 1992. Ce projet montre l'importance de la définition de certains objectifs, problématiques que nous connaissons au niveau des

entreprises ; cela nous montre également l'importance qu'il y a à se fixer des délais. Ce ne sont évidemment pas des délais tout à fait absolus, mais ils invitent, quand même, à réunir à la fois les ressources d'hommes, de capitaux et de recherche autour de cet objectif qui a été programmé pour 1992.

Deuxième observation : il ne s'agit pas au fond d'une invention, il s'agit plutôt d'une recherche de réalisation d'objectifs qui ont été déjà définis par les Traités de Rome et qui sont simplement le prolongement de ce qui a été réalisé en partie sous forme de l'union douanière.

Or, on a constaté qu'à l'intérieur de cette union douanière, qui prévoyait la libre circulation des différents facteurs de production, on s'est heurté en réalité à de nombreux obstacles. Et ce sont surtout des obstacles non-tarifaires, à la fois des normes, des obstacles administratifs, des obstacles concernant, par exemple, la législation sur la santé, etc. D'où d'ailleurs cette idée : il faut faire sauter tous les obstacles, les supprimer, pour réellement créer cet espace libre. D'où cette conception de libéralisation de ce Marché commun, cette fois-ci complète.

Mais en dehors de cette idée qui consiste à supprimer les obstacles, il y a un deuxième volet très important, qui consiste à construire quelque chose, à savoir, une série de politiques communes qui vont appuyer les objectifs prévus ainsi qu'une série de mesures également qui vont aider notamment certaines entreprises, en particulier les PME, à franchir un certain nombre d'autres obstacles afin de s'élever au niveau de la compétition internationale.

Avec 1992, on ne se met pas seulement à jour du point de vue de la suppression des entraves, mais également du point de vue des politiques communes et surtout on se met à jour sur un plan mondial.

La troisième observation préliminaire, c'est qu'il s'agit effectivement d'un ensemble de mesures qu'on ne peut pas séparer. Certes, pour la PME, il y a tel aspect qui est plus important ; mais c'est un ensemble, nous le verrons, relativement cohérent de programmes, de politique commune et de soutiens institutionnels. En élaborant cet ensemble on a prévu également une plus grande efficacité pour le fonctionnement de la Communauté européenne : la règle de l'unanimité a été remplacée par celle de la majorité qualifiée.

Enfin, il ne faut pas oublier de mentionner qu'il y a aussi une dimension politique. Cette dimension est très importante notamment pour la Suisse, car en dehors de l'espace économique, de cette coopération économique, il y a cette dimension de coopération politique, de politique extérieure dont la politique commerciale commune, qui est en train de s'élaborer et qui constitue peut être un des obstacles à l'adhésion éventuelle de la Suisse.

Toujours est-il que la leçon principale que je voudrais tirer de l'ensemble des éléments que l'on peut observer dans l'intégration européenne est que malgré les prévisions, soit très optimistes soit, au contraire, très pessimistes, on constate qu'elle avance ; avec quelques retards et puis, tout d'un coup, avec un saut : l'Acte unique européen, 1992 est

un saut en avant du point de vue de l'intégration européenne.

Quels sont les éléments que je voudrais faire ressortir ici. Tout d'abord, dans une première partie, je voudrais mentionner les quelques objectifs et les mesures qui sont prévus dans le cadre de l'Acte unique et du Livre blanc de la Commission. D'autre part, je voudrais aborder en deuxième lieu les mesures particulières en faveur des PME dans le cadre de la Communauté, pour essayer d'esquisser les effets sur les PME en Suisse et les actions ou les réactions que celles-ci peuvent envisager à l'avenir.

Les objectifs, nous les connaissons. Ils sont essentiellement d'accroître la compétitivité des entreprises, des acteurs socio-économiques dans la Communauté européenne, dans la compétition générale internationale d'aujourd'hui. Mais ils sont aussi de prévoir une croissance plus active, plus rapide et surtout plus équilibrée entre les différentes régions et les différents pays, puisque depuis l'élargissement des Communautés il y a, évidemment des pays moins développés par rapport au centre et aux pays fondateurs de cette communauté. Le troisième point à ce sujet c'est la cohésion qui est prévue dans l'ensemble. La cohésion au niveau des mesures, mais aussi au niveau social. Ce sont tous les éléments de cette construction, les uns plus avancés que d'autres, les uns sont plus ou moins définis déjà alors que d'autres, notamment la cohésion sociale, ne sont qu'ébauchés pour l'heure.

Quels sont les moyens qui sont prévus pour réaliser ces objectifs. Tout d'abord, le démantèlement des frontières physi-

7 ques, malgré les protestations de M^{me} Thatcher qui affirme que les frontières ne vont pas disparaître. C'est le rêve de tout géographe qui se respecte : garder les frontières, historiques notamment. On peut parfaitement les garder dans un certain sens, mais tel que cela était prévu, elles vont s'effacer pour laisser circuler librement les marchandises, les capitaux aussi bien que les hommes.

Le deuxième point important, c'est la suppression des frontières techniques. Moins visibles, moins symboliques que les frontières physiques que nous connaissons. Les frontières techniques sous la forme de différentes normes, de différentes législations qui permettent en fait de réintroduire une certaine protection des marchés soit locaux soit nationaux dans la Communauté européenne.

Troisième type de frontières : les frontières fiscales. C'est probablement une des difficultés parmi les plus grandes que va rencontrer la Commission et la Communauté dans la réalisation de ces objectifs. Et puis toute une série d'autres éléments d'accompagnement qui sont précisément : l'harmonisation ou le rapprochement des législations et surtout le principe de la reconnaissance mutuelle des normes et des règles dans les différents pays de la Communauté.

Mais il y a aussi la libre circulation et l'ouverture de différents secteurs qui ont constitué jusqu'à présent des monopoles, des forteresses de l'Etat national. Ainsi, par exemple, les marchés publics devront être également ouverts dans la Communauté. On va favoriser, semble-t-il d'après les documents que j'ai pu consulter, les PME qui pourraient à l'ave-

nir avoir une part plus importante de ces marchés qui constituaient les chasses gardées des grandes entreprises.

Voilà tout un premier train de mesures. Le deuxième type de mesures concernent les libertés des facteurs de production, et notamment des travailleurs, des techniciens, des cadres ou des professions libérales ; cette liberté implique la reconnaissance des diplômes, la possibilité d'exercer la profession dans les différents pays de la Communauté avec, certes, quelques obstacles qui vont persister, notamment un type de stage qui sera prévu pour les avocats par exemple. Mais dans l'ensemble, l'ouverture concerne aussi bien l'Université du point de vue de la reconnaissance des diplômes, que les différentes professions. Un autre aspect c'est le mouvement de capitaux qui, lui aussi, est non seulement prévu, mais est en train d'être réalisé pour 1990.

En dehors de cet ensemble de mesures qui pourraient paraître plutôt négatives, car elles visent la suppression d'obstacles existants, il y a aussi des mesures positives qui seront prises. Ainsi, par exemple, celles qui se proposent de créer un environnement plus favorable à l'action des entreprises et en particulier des PME dans la Communauté.

Enfin, une série de politiques et de mesures de soutien. Tout d'abord, une convergence ou une coordination des politiques économiques déjà esquissée auparavant mais qui maintenant tend à devenir une obligation pour les Etats membres, suivie de politiques monétaires convergentes dans le système monétaire européen (SME) ; ces efforts convergents impliquent d'une part l'utilisation

plus généralisée de l'ECU (la monnaie communautaire européenne), et d'autre part le recours éventuel à un fonds monétaire européen. C'est-à-dire des pas vers la création d'une monnaie commune et d'une banque centrale européenne qui serait un noyau de coordination entre les banques nationales existantes.

Un grand débat s'est instauré entre les Français et les Allemands au sujet de la banque et des priorités : les Allemands insistent sur le fait qu'il faut d'abord mettre en place les politiques économiques coordonnées pour que la banque et la politique monétaire puissent voir le jour. Les Français insistent sur la simultanéité des efforts qu'ils faut entreprendre. Un comité présidé par Jacques Delors prépare une proposition à l'intention des instances communautaires.

D'autres politiques communes sont aussi importantes : la politique régionale, bien qu'encore relativement modeste, mais ayant un impact sur les différentes régions les moins développées ; et surtout, la politique de recherche et de développement dans la Communauté. Une série de programmes tels que les programmes « Esprit », « Comett » nous concernent tous soit au titre de l'Université en tant que chercheurs, soit au titre de la cité en tant qu'acteurs socio-économiques et responsables des PME. Effectivement, si on regarde de plus près ces programmes, ils ont pour objectifs de créer des synergies entre les entreprises, la recherche, et les autorités soit communautaires, nationales ou même régionales. C'est un esprit semblable qui anime la création de multiples bases scientifiques ou technologiques.

Parmi ces programmes, un nous concerne tout particulièrement, le « Comett ».

C'est un programme pas encore très développé qui prévoit l'association de l'Université avec les entreprises et tout particulièrement les PME. Or nous savons qu'un des grands obstacles en Europe au développement de ce type de relations, c'était l'idée de l'indépendance de l'Université que l'on croit préserver en se tenant à l'écart du monde des entreprises et des activités économiques. Or de plus en plus il apparaît nécessaire de créer des synergies entre ces ressources humaines qui existent au niveau national ou communautaire, tout en respectant l'autonomie de l'Université et des entreprises.

Bien que ces programmes soient encore relativement modestes du point de vue quantitatif, ils créent une synergie entre les entreprises et les universités et surtout, à mon avis, ils contribuent à transformer les attitudes et les comportements des uns et des autres. Je crois que c'est un élément fondamental de l'innovation technologique et de la compétitivité, et partant vital pour les PME. En effet, je pense qu'il y a là trois piliers de la future collaboration indispensable, tant dans la Communauté que dans divers pays, que l'on voit se développer notamment aux Etats-Unis et au Japon. Le premier pilier ce sont les autorités, les collectivités publiques qui interviennent pour stimuler et soutenir l'action générale. Ensuite, les milieux économiques, les PME que nous avons mentionnées et enfin les chercheurs, les universités. Dans la plupart des cas, comme en Californie il y a rencontre de ces trois sources d'énergie extraordinaire. Cette synergie s'appuie

9 évidemment sur toute une série de mesures, mais aussi sur un changement de politiques et d'attitudes dans la Communauté européenne qui me paraît fondamentale. L'attitude est devenue beaucoup plus pragmatique maintenant au niveau des dirigeants de la Communauté et des gouvernants. On pense davantage en termes d'action décentralisée, d'action de stimulation, d'entraînement. Je crois que c'est un tournant tout à fait fondamental, non seulement pour la Communauté, mais pour la plupart des Etats nationaux qui n'ont plus à intervenir comme ils le faisaient auparavant de manière massive, mais qui sont surtout là pour soutenir ce qui se crée dans une communauté, c'est-à-dire essentiellement les initiatives des individus et des entreprises.

Quelles sont alors les mesures que l'on prépare pour les PME dans ce cadre-là. Car on pourrait nous objecter que les PME précisément risquent d'être défavorisées dans l'ensemble. C'est pourquoi, on prévoit un certain nombre de mesures. Ainsi dans les différents programmes communautaires ou dans la politique régionale on prévoit une place particulière pour les PME. De même, la simplification des règles administratives et techniques dans la Communauté et dans les pays membres va faciliter le développement des PME. De fait, ces règles diverses et pratiques sont au fond autant d'obstacles difficiles à vaincre pour les PME. Enfin, on prévoit aussi des mesures positives telles que la création d'euroguichets ou des centres d'information partout dans la Communauté européenne. De même, on favorisera en particulier l'insertion des PME dans les programmes de recherche et de technologie, et leur col-

laboration entre elles et avec les universités.

Ces politiques de libéralisation et d'incitation visent au fond à créer un nouvel esprit d'innovation, un esprit de compétition, mais en même temps de coopération puisque les PME ont besoin de s'unir pour agir efficacement dans beaucoup de secteurs, et pour développer leur activité d'exportation dans différents secteurs. La question que l'on peut se poser : que deviennent les PME suisses et genevoises dans ces circonstances ? Ne risquent-elles pas de rester en marge de ce grand élan qui anime la Communauté européenne ?

En effet, il y aura plusieurs obstacles à franchir, obstacles qui sont étudiés dans les différentes brochures, des organisations professionnelles suisses notamment : homologation des produits, programme tel que « Comett », recherche et technologie, qui risqueraient au fond de rendre les PME suisses un peu moins concurrentielles qu'elles ne l'étaient jusqu'à présent.

Quelles pourraient être et quelles sont les réactions ou les actions des PME suisses face à cette nouvelle problématique de 1992. Car il est évident que la Suisse, intégrée comme elle l'est de fait dans cette Communauté sur le plan économique et sur le plan social, ne peut pas ne pas subir des effets ; mais plutôt que de les subir elle doit par diverses initiatives les prévenir, les devancer. A ce titre, toute une série de stratégies sont envisageables : les stratégies d'implantation dans la Communauté, qui sont relativement chères et pas faciles ; des stratégies de coopération avec les PME commu-

nautaires ; mais des stratégies « internes » de rationalisation visant à renforcer la compétitivité au niveau des PME suisses. 1992 est un choc pour nous tous : dans l'Université nous croyons que nous allons être isolés, pour les PME aussi des difficultés se présentent, mais je crois personnellement que c'est un choix salutaire ou qui peut devenir tel. En effet, l'objectif 1992 et l'Acte unique européen ont permis de dynamiser la Communauté et de redonner un nouvel élan à son économie. La Suisse et ses PME ne peuvent rester à l'écart de cette grande entreprise.

Il existe d'autres types d'actions positives et je voudrais en mentionner deux qui me paraissent indispensables ; l'une qui peut être la création d'un parc scientifique, de haute technologie et profitant de la présence de l'Université, des ressources des organisations internationales (CERN) et du tissu des PME innovatrices qui existent sur place et qui permettraient de donner à Genève un rôle moteur dans la région genevoise. En effet, les régions transfrontalières vont jouer un rôle très important à l'avenir telles que *regio basiliensis* et la région genevoise. Le parc de haute technologie en particulier pourrait constituer un pôle d'attraction mais aussi un centre de coordination des parcs industriels qui sont en train de se créer un peu partout dans la région genevoise et dans la France voisine.

Enfin, un autre type de démarche qui me paraît dans l'immédiat indispensable et urgent, concerne l'information. D'après la lecture que j'ai pu faire de différents documents disponibles en Suisse, j'ai constaté que cette documentation est encore assez imparfaite et que parfois elle con-

tient même quelques erreurs ; mais dans l'ensemble c'est déjà un premier effort non négligeable. Il me semble cependant que le rôle des organisations professionnelles devrait être développé. Mais ce rôle ne pourra être rempli efficacement par ces organisations qu'en collaboration étroite, me semble-t-il, tant avec le bureau de l'intégration à Berne, qui dispose de ressources considérables d'informations, qu'avec le réseau d'instituts de recherche et de spécialistes qui existent en Suisse. En effet, cette information n'est pas toujours facile à maîtriser, c'est pourquoi, il est essentiel de mettre sur pied un réseau de communication, informatisé si possible, qui relierait d'une part les détenteurs de l'information tels que le Bureau de l'intégration, les instituts et centres de recherches (par exemple : Institut universitaire d'études européennes, Faculté des SES de Genève, Centre de recherches à Neuchâtel) et d'autre part les principaux usagers tels que les administrations cantonales, les services financiers, et surtout les organisations professionnelles et par leur intermédiaire les PME.

Ma conclusion face à cette problématique générale est la suivante. Personnellement étant de tempérament plutôt optimiste, vous avez pu le constater, je pense que 1992 est une occasion qu'il faut saisir quel que soit le choix politique de nos autorités, de notre peuple. Il faut se préparer car, à mon avis, un constat est tout à fait clair : la Suisse est déjà intégrée sur le plan économique ; elle ne peut pas rester en-dehors de ce grand mouvement qui est en train de s'accomplir devant nous. Je crois que les PME ont un avantage direct à prendre des mesures dès maintenant pour répondre à ce défi.

Table des matières

	Pages
Avant-propos	1
Allocution de bienvenue	
M. Henri Delaraye, directeur général de la Banque hypothécaire du canton de Genève	2
Présentation du séminaire	
M. Gérard Modoux, professeur à l'Université de Genève	3
Exposés :	
M. Dusan Sidjanski, professeur à l'Université de Genève	5
M. Jean-Pierre Etter, LEM SA, Genève	11
M. Gilbert Pouillien, Parker Hannifin Rak, Annemasse	15
M. Daniel Borel, Logitech SA, Romanel-sur-Morges	21
M. Raymond Tourrain, délégation Suisse-CEE, Besançon	25
M. Georg Reisch, secrétaire général de l'AELE, Genève	33
Questions des participants	39
Résumé	49

Rédaction : Banque hypothécaire du canton
de Genève

Rédactrice responsable : Jacqueline Juillard

Abonnement gratuit : auprès du service
« Marketing et Information » de la BCG

La reproduction des textes n'est autorisée
qu'avec l'accord de la rédaction

Imprimé en Suisse

Janvier 1989

Analyses et Perspectives

**Numéro spécial du bulletin
de la Banque hypothécaire
du canton de Genève**

1992: quelle stratégie pour les PME?

Séminaire du 31 octobre 1988

BCC 